

Évaluer les impacts sur la santé des projets d'aménagements municipaux



Présentation d'une démarche d'EIS auprès de municipalités

Avec la participation financière de :



AUTOMNE 2024



Rédaction du document

Le présent document a été réalisé dans le cadre d'un soutien financier obtenu par Espace MUNI du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le soutien des municipalités dans le cadre des EIS et grâce au travail de collaboration des organismes suivants :

- Espace MUNI
- Direction de la santé publique Montérégie, Secteur Promotion-prévention
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Qu'est-ce qu'une EIS en milieu municipal?

En quoi consiste une évaluation des impacts sur la santé?

Une évaluation des impacts sur la santé (EIS) est une démarche qui vise à anticiper et documenter les impacts potentiels, tant positifs que négatifs, d'un projet municipal sur la santé de la population.

Cette démarche...

- est réalisée par la direction de santé publique de votre région, en collaboration avec l'équipe municipale;
- s'insère dans la phase de planification du projet municipal;
- s'accompagne de recommandations concrètes (devant être rendues publiques) permettant de bonifier le projet avant sa mise en œuvre.

Un outil d'aide à la décision pour améliorer les impacts positifs sur la santé des projets municipaux.



« L'EIS est une démarche collaborative et intersectorielle. Elle repose sur le travail conjoint de représentants de la santé publique et des milieux municipaux.

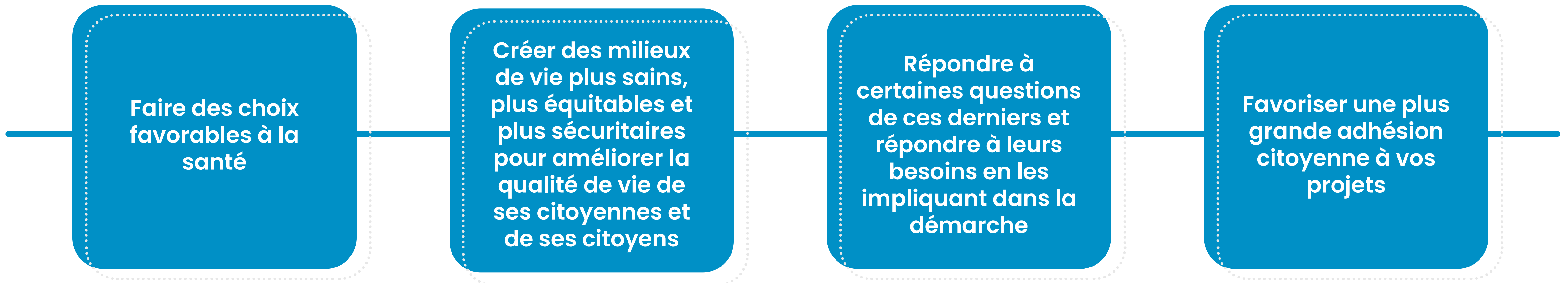
Elle peut également intégrer la participation de représentants citoyens et d'organisations de la communauté ».

(INSPQ, Guide pour la réalisation d'EIS en milieu municipal)

Pourquoi une EIS?

Pourquoi effectuer une EIS?

La démarche et les recommandations qui en découlent vous permettent de :



L'intégration de considérations relatives à la santé et à la qualité de vie dans la planification de projets d'aménagement aide à prendre de meilleures décisions à l'égard de la population desservie.

Rôle de la santé publique



La direction régionale de santé publique (DRSP) de chaque région est l'entité responsable de la démarche.

- Charge de projet : DRSP
- Accompagnement et expertise-conseil : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Rôles de la municipalité

Qu'est-ce que cela implique pour une municipalité en termes de temps et de ressources?

Une EIS comporte **six (6) principales phases**, dont les objectifs sont décrits ci-dessous. Pour chacune de ces étapes, la municipalité sera appelée à collaborer avec la DRSP.

1

PROSPECTION

Objectif de l'étape 1 de l'EIS :

Identifier un projet municipal qui pourrait bénéficier d'une EIS. Une municipalité peut proposer un projet à la DRSP.

Rôles de la municipalité :

- Participer à une ou des rencontre(s) exploratoire(s).
- Adopter une résolution municipale en faveur de la réalisation d'une EIS pour le projet ciblé.

2

DÉPISTAGE

Objectifs de l'étape 2 de l'EIS :

- Mettre sur pied un comité local conjoint.
- Établir les composantes du projet municipal susceptibles d'influencer les déterminants de la santé.
- Déterminer les groupes de la population davantage touchés par le projet.

Rôles de la municipalité :

- Participer au comité de travail.
- Présenter et discuter du projet.
- Déterminer les éléments du projet susceptibles d'influencer la santé.
- Approuver les éléments à retenir pour l'EIS.

3

CADRAGE

Objectifs de l'étape 3 de l'EIS :

- Mettre sur pied un comité d'analyse.
- Prioriser les composantes à analyser et déterminer si les informations disponibles permettront d'évaluer leurs impacts sur la santé.
- Construire la grille d'analyse pour illustrer les liens entre ces composantes et leurs effets potentiels sur la santé.
- Établir un plan de travail pour l'analyse des impacts et les prochaines étapes de la démarche.
- Apprécier de façon préliminaire les impacts et planifier la réalisation de l'analyse.

Rôles de la municipalité :

- Transmettre les documents de planification et autres documents pertinents à l'analyse du projet.
- Valider la grille d'analyse et l'échéancier du plan de travail.

4

ANALYSE

Objectifs de l'étape 4 de l'EIS :

- Établir le profil de la population potentiellement touchée par le projet.
- Colliger les données et les informations pertinentes.
- Caractériser les impacts potentiels sur la santé et les inégalités sociales de santé.

Rôles de la municipalité :

Aucun.

5

RECOMMANDATION ET RAPPORT

Objectifs de l'étape 5 de l'EIS :

- Formuler des recommandations.
- Discuter des analyses et des pistes de recommandations avec les partenaires.
- Rédiger, déposer et diffuser le rapport d'EIS.

Rôles de la municipalité :

- Assister à la présentation du rapport EIS.
- Bonifier la version préliminaire du rapport et ses recommandations.
- Aider à la diffusion du rapport (présentation aux élus, communiqué de presse, etc.).
- Réviser le projet en fonction des recommandations.

6

SUIVI ET ÉVALUATION

Objectifs de l'étape 6 de l'EIS :

- Soutenir et suivre la mise en œuvre des recommandations.
- Évaluer la démarche d'EIS.

Rôles de la municipalité :

- Analyse des recommandations et prise de décision
- Commenter l'appréciation du processus d'EIS.

« Afin de maximiser la mise en œuvre des recommandations, il est conseillé de **poursuivre la collaboration entre les intervenants de la santé publique et les acteurs du milieu municipal** après le dépôt du rapport final.

Les intervenants de la santé publique peuvent d'ailleurs être invités à **apporter leur soutien à la révision du projet municipal** et à intégrer les recommandations de l'EIS. »

Projets susceptibles de faire l'objet d'une EIS

Ces projets doivent être structurants pour leur communauté, en prévoyant la réalisation d'actions pérennes et en offrant un vaste potentiel d'impacts sur la santé et ses déterminants.

Exemples de projets :

- Plan d'aménagement de rue(s)
- Plan directeur des parcs et espaces verts
- Modification d'un schéma d'aménagement et de développement
- Plan de mobilité durable ou active
- Plan de développement des transports collectifs
- Plan d'accessibilité universelle
- Plan d'aménagement d'un secteur restreint
- Plan d'urbanisme
- Plan d'aménagement d'un secteur élargi (PPU, notamment)
- Plan de revitalisation urbaine
- Révision d'un schéma d'aménagement et de développement
- Modification ou révision d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement



POUR EN SAVOIR PLUS

Espace MUNI

info@espacemuni.org

Directions de santé publique régionales

[Liste des répondant EIS des directions de santé publique par région](#)

